

Conditions générales de l'offre cadeau "Air France Carte Cadeau"

Préambule

Société Sharegroop, société par actions simplifiée au capital de 25 500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 811 076 330, dont le siège social est situé au 55 rue Damrémont, 75018 Paris, assure la gestion et le contrôle des flux financiers de cartes cadeaux.

Société Air France, Société Anonyme, au capital de 126 748 775 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 420 495 178, dont le siège social est situé au 45 rue de Paris, 95747 Roissy Charles de Gaulle cedex, commercialise des cartes cadeaux.

Air France souhaite proposer une offre cadeau permettant d'offrir à un Bénéficiaire, identifié durant l'achat, une carte cadeau Air France, via l'achat sur le Site Air France Carte Cadeau l'un de ces deux produits :

- achat direct d'une Carte Cadeau Air France ;
- création d'une Cagnotte Cadeau Air France, transformée après clôture en Carte Cadeau du montant collecté.

Article 1 - Définition

- Site : désigne le site internet "Air France carte Cadeau", à l'adresse <https://paperplane.airfrance.com>
- Visiteur : désigne l'internaute non utilisateur qui se rend sur le Site
- Utilisateur : désigne l'internaute utilisateur du Site, qui prend des actions sur le Site en vue d'un achat de Carte Cadeau ou de création d'une Cagnotte Cadeau.
- L'Offre Cadeau Air France Carte Cadeau : désigne les deux produits proposés à l'achat au Visiteur : la Carte cadeau et la Cagnotte Cadeau. Les 2 produits se matérialisent in fine par un numéro de carte cadeau, plus spécifiquement un numéro EMD (Electronic Miscellaneous Document) carte cadeau.
- La Carte Cadeau : désigne le produit carte cadeau du site Air France Carte Cadeau, d'un montant fixe préalablement choisi par l'acheteur unique d'une carte cadeau.
- La Cagnotte Cadeau : désigne le produit Cagnotte Cadeau du site Air France Carte Cadeau, lancée par un Organisateur. Le montant total collecté sera transformé en un EMD carte cadeau à la clôture de la cagnotte.
- L'EMD carte cadeau : désigne le produit final offert au Bénéficiaire. Il s'agit d'un numéro de carte cadeau, sous forme d'un numéro EMD (Electronic Miscellaneous Document) comprenant comme information un montant et un nom+prénom de Bénéficiaire pouvant disposer de ce montant.
- Bénéficiaire : désigne celui à qui l'offre cadeau sera offerte. Le montant spécifié/collecté lui appartiendra.
- Organisateur : désigne l'internaute qui a initié la création d'une Cagnotte Cadeau. Il est le créateur de la Cagnotte Cadeau.

- Participants : désigne l'internaute qui participe à la Cagnotte par le montant de son choix.

Article 2 – Objet

2.1 Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Sharegroop et Air France fournissent à l'Utilisateur les services d'achat et d'utilisation d'une Offre Cadeau Air France Carte Cadeau.

2.2 L'Offre Cadeau peut être achetée soit en achat individuel (ci-après désigné par « **La Carte Cadeau** ») soit en achat collectif de type cagnotte (ci-après désigné par « **La Cagnotte Cadeau** »). Le produit final acheté reste le même, une carte (ci-après désignée « EMD carte cadeau ») permettant au Bénéficiaire d'acheter des services Air France.

2.3 L'EMD carte cadeau se présente exclusivement sous forme dématérialisée. Un courrier électronique de confirmation est envoyé au client avec le numéro d'EMD carte cadeau dans un délai de 48 heures après l'achat.

Article 3 – Acceptation des Conditions Générales

Les Conditions Générales doivent être lues attentivement et acceptées. En utilisant le Site, l'Utilisateur déclare avoir la pleine capacité juridique pour utiliser le Site et s'engage à n'utiliser le Site qu'à des fins licites et conformes aux bonnes mœurs. L'utilisation du Site implique l'acceptation des présentes Conditions Générales.

En cas de refus des présentes Conditions Générales le Visiteur doit quitter le Site internet. Toute personne qui utilise le Site, que cette utilisation se traduise par l'achat d'une Carte Cadeau, la création d'une Cagnotte Cadeau ou le versement d'une participation, déclare avoir pris connaissances des présentes Conditions Générales et accepte d'y être liées.

Article 4 : Modalités d'utilisation de l'EMD carte cadeau

4.1 L'EMD carte cadeau peut être acheté sur le Site Internet <https://paperplane.airfrance.com> dans les conditions décrites ci-après. L'EMD carte cadeau est utilisable dans tous les canaux de vente Air France (Site internet airfrance.com, agences Air France) et dans toutes les agences de voyages sous réserve d'acceptation par ces dernières.

4.2 L'EMD carte cadeau est utilisable pour tout achat de billets d'avion commercialisés avec un numéro de vol Air France, KLM (y compris pour payer les taxes et frais d'émission). L'EMD carte cadeau est également utilisable pour tout achat d'options

payantes telles que les options bagages, options sièges, surclassement et options repas sur le Site airfrance.com, en vente par téléphone et en agences de voyages sous réserve d'acceptation par ces dernières de L'EMD carte cadeau. Les billets d'avion achetés avec l'EMD carte cadeau sont soumis aux Conditions générales de transport de la compagnie aérienne effectuant le vol et aux conditions tarifaires du billet.

4.3 L'EMD carte cadeau est nominatif et ne peut être utilisé que par une personne physique majeure.

4.4 L'EMD carte cadeau n'est pas une carte de crédit, n'est pas rechargeable et n'offre pas de garantie implicite. Elle peut être utilisée comme moyen de paiement, en une ou plusieurs fois, pendant sa durée de validité, uniquement pour payer des prestations listées dans l'article 4.2 et dans la limite de son chargement.

4.5 Jusqu'à deux (2) EMDs carte cadeau peuvent être utilisés pour une personne et trois (3) par dossier de réservation.

- Si le montant du billet est supérieur à la valeur de l'EMD carte cadeau, il est possible d'ajouter un autre moyen de paiement afin de régler le complément (uniquement par carte de crédit sur le Site. Les cartes de crédit acceptées sont les suivantes : Visa, Mastercard et American Express.
- Si le montant du billet est inférieur à la valeur de l'EMD carte cadeau, alors le paiement intégral peut s'effectuer avec l'EMD carte cadeau. Un nouvel EMD carte cadeau avec la valeur résiduelle est émis et peut être utilisé ultérieurement dans les mêmes conditions d'utilisation que le premier EMD carte cadeau acheté.

4.6 Pour connaître le solde de l'EMD carte cadeau ou en cas de difficulté d'utilisation de l'EMD carte cadeau (notamment si celui-ci ne fonctionne pas), le Bénéficiaire doit contacter l'assistance internet en remplissant le formulaire proposé sur la page support du Site Air France Carte Cadeau.

Article 5 – Achat de l'EMD Carte Cadeau

L'EMD carte cadeau peut être acheté seul (« **La Carte Cadeau** ») ou collectivement (« **La Cagnotte Cadeau** »)

5.1 Dans le cas d'un achat individuel (« La Carte cadeau »)

L'Utilisateur peut acheter une Carte Cadeau d'une valeur de 20 (vingt) euros minimum à 5000 (cinq mille) euros maximum. L'Utilisateur indique le montant souhaité de la Carte Cadeau ainsi que l'identité du Bénéficiaire de la Carte Cadeau. Il paye ensuite le montant choisi pour valider la commande.

5.2 Dans le cas d'un achat collectif (« La Cagnotte Cadeau »)

L'Organisateur peut créer une Cagnotte Cadeau en renseignant le prénom et le nom du Bénéficiaire, la date d'échéance de la cagnotte qui doit se situer dans les 30 (trente)

jours suivants la date de création. La participation à la cagnotte est de 5 (cinq) euros minimum jusqu'à 5 000 (cinq mille) euros maximum. La création de la Cagnotte génère un lien de participation que l'Organisateur de celle-ci va devoir partager aux potentiels participants.

Lorsque la Cagnotte arrive à échéance, celle-ci est automatiquement clôturée et il n'est plus possible d'y participer. Le montant total de la Cagnotte est alors transformé en un EMD carte cadeau.

5.2.1 Création d'un compte

La création d'un compte par l'Organisateur est obligatoire pour l'administration de la Cagnotte. Les Participants ne sont pas responsables de l'administration de la Cagnotte et ne doivent pas créer de Compte pour y participer.

L'Organisateur sera invité à créer un compte ou à se connecter lors du process de création d'une Cagnotte. Il peut également créer un compte via le bouton « Connexion » du bandeau supérieur du Site, dès la page d'accueil du Site.

L'Organisateur est seul responsable de ses identifiants, composés d'une adresse email valide et d'un mot de passe, ainsi que de l'utilisation de son compte. Air France et Sharegroup ne sauraient être tenus responsables des conséquences de l'utilisation des identifiants d'un Utilisateur par un tiers ou de la perte de ses identifiants.

La possession d'un compte permet également le suivi de l'ensemble des achats "Air France Carte Cadeau" réalisés, Cagnottes ou Carte Cadeaux. Tout Utilisateur peut ainsi créer un compte Air France Carte Cadeau s'il le souhaite.

5.2.2 Administration de la Cagnotte

Une fois que l'Organisateur a créé son compte il peut alors :

- Modifier la date d'échéance de la Cagnotte en choisissant une nouvelle date d'échéance dans les 30 (trente) jours suivants la création de la Cagnotte.
- Clôturer la Cagnotte avant la date d'échéance.
- Supprimer la Cagnotte, le cas échéant, les Participants seront remboursés sur le moyen de paiement utilisé lors du versement de la participation. Le remboursement partiel n'est pas possible. Cette suppression est gratuite.

5.2.3 Participations à la Cagnotte

Le Participant peut participer à la Cagnotte en versant une somme au moyen de sa carte bancaire grâce au lien partagé par l'Organisateur. La plateforme de paiement est gérée par l'interface sécurisée de paiement de Sharegroup.

En versant une participation à une Cagnotte Cadeau, le Participant donne mandat à l'Organisateur d'utiliser le montant de sa participation pour financer la carte cadeau qui sera offerte au Bénéficiaire au terme de l'achat collectif.

Une fois le versement de la participation effectué, le Participant ne peut pas demander la rétractation de sa participation. Le seul cas de remboursement est celui évoqué à l'article 5.2.2 lors de suppression de la Cagnotte par l'Organisateur.

5.2.4 Résiliation d'un Compte

L'Organisateur peut demander la résiliation de son compte. Pour cela, il doit informer le service client via le formulaire de demande de support accessible sur le Site en sélectionnant l'onglet « Autre demande ». L'Organisateur n'aura alors plus accès à son espace personnel et il ne pourra plus administrer les Cagnottes qu'il a créées. Si des Cagnottes sont toujours actives, ces dernières seront annulées et les montants de participations seront remboursés à chacun des Participants sur le moyen de paiement utilisé.

L'Organisateur est le seul responsable des conséquences d'annulations vis-à-vis des participants.

Article 6 – Validité de l'EMD carte cadeau

L'EMD carte cadeau a une durée de validité de 12 (douze) mois à compter de sa date d'émission, sauf particularités locales du pays d'achat. Dans cette hypothèse, la durée de validité de l'EMD carte cadeau pourra être prolongée par l'émission d'une nouvel EMD carte cadeau et cela en conformité avec la loi en vigueur dans le pays d'achat.

À l'issue de la période de validité, l'EMD carte cadeau ne pourra plus être utilisé. Le solde restant sur l'EMD carte cadeau sera alors perdu.

Article 7 – Remboursement de l'EMD carte cadeau

L'EMD carte cadeau n'est pas remboursable et ne peut être ni échangé, cédé, ou revendu, et ne pourra donner lieu à aucune contrepartie monétaire sauf lorsque cela est imposée par la loi.

En cas de remboursement de tout ou partie des billets d'avion ou autres prestations réglées en tout ou partie avec l'EMD carte cadeau, le Bénéficiaire recevra un avoir électronique non remboursable dans la limite de la somme initialement réglée par ce même moyen de paiement mais aussi après l'application de pénalités liées aux règles tarifaires du billet d'avion, le cas échéant.

Article 8 – Perte de l'EMD carte cadeau

Le Bénéficiaire est responsable de l'EMD carte cadeau. En cas de perte du courriel de confirmation d'achat de l'EMD carte cadeau, le Bénéficiaire pourra contacter le service client en utilisant le formulaire de la page support du Site afin de recevoir un duplicata gratuitement.

Article 9 – Réclamations

Les transactions enregistrées par les systèmes informatiques d'Air France valent preuve des transactions effectivement réalisées au moyen de l'EMD carte cadeau.

En cas de contestation du solde de l'EMD carte cadeau suite à son utilisation, le Bénéficiaire peut déposer une réclamation sur le Site airfrance.fr dans la rubrique « Réclamations ».

Article 10 – Validité et modifications de Conditions Générales

Les Conditions Générales s'appliquent dès l'achat de l'EMD carte cadeau et sont valables jusqu'à épuisement du solde ou la date de fin de validité de l'EMD carte cadeau

Air France se réserve le droit de procéder à des modifications concernant les Conditions Générales de l'EMD carte cadeau à tout moment. L'EMD carte cadeau sera soumis aux Conditions Générales en vigueur au moment de votre réservation, à moins qu'un changement de ces Conditions Générales ne soit exigé par la loi ou par une autorité gouvernementale.

Article 11 - Données personnelles

La création, l'utilisation, la gestion et le remboursement de l'EMD carte cadeau peuvent donner lieu à la collecte, au traitement et à la conservation de données à caractère personnel du client. Ces données sont destinées à Air France qui se réserve le droit de les transmettre à ses sous-traitants notamment à Sharegroup en charge des flux financiers de l'EMD carte cadeau Vos données ne sont pas communiquées à des tiers, si des informations devraient être transmises à des partenaires commerciaux, votre accord préalable serait sollicité. Pour toute information relative à la politique de sécurité et de confidentialité d'Air France, le client peut consulter :

https://www.airfrance.fr/FR/fr/common/transverse/footer/edito_psc.htm#protection-de-vos-donnees-personnelles

Article 12 – Achat d'une Offre Cadeau lors d'une campagne d'abondement

12.1 Abondement par seuil unique

Lors de campagnes promotionnelles, Air France offre un versement complémentaire d'une valeur prédéfinie et pour un nombre prédéfini de Cartes Cadeaux ou Cagnottes Cadeaux, en fonction d'un montant seuil minimum prédéfini. Ce versement complémentaire s'ajoute à la valeur payée par l'Utilisateur ou l'Organisateur, si le montant seuil minimum est atteint ou dépassé.

Dans le cas d'un abondement en seuil unique, ce versement complémentaire est ajouté en une seule fois pour l'achat d'un EMD carte cadeau. Air France se réserve le droit de décider pour chaque campagne promotionnelle du montant du versement complémentaire, du montant seuil minimum pour en bénéficier et du nombre de Cartes Cadeaux ou de Cagnottes Cadeaux pouvant bénéficier de cet abondement.

Dans le cas de la Carte Cadeau, ce versement complémentaire est effectif dès la confirmation de l'achat dans la limite des cartes disponibles.

Dans le cas de la Cagnotte Cadeau, ce versement complémentaire est effectif si le montant minimum pour bénéficier de l'abondement a été dépassé une fois la cagnotte clôturée, et dans la limite du nombre d'offres d'abondement disponibles. L'ouverture de la Cagnotte Cadeau doit se faire pendant la période de campagne promotionnelle pour bénéficier de l'abondement.

12.2 Abondement par tranche

Lors de campagnes promotionnelles, Air France offre un versement complémentaire d'une valeur prédéfinie, pour un nombre prédéfini de Cartes Cadeaux ou Cagnottes Cadeaux, à chaque tranche d'un montant seuil prédéfini atteint. Air France peut donc ajouter plusieurs versements complémentaires à chaque nouveau montant seuil atteint.

Dans le cas de la Carte Cadeau, ces versements complémentaires sont effectifs dès la confirmation de l'achat dans la limite des cartes disponibles, et selon la valeur de la Carte Cadeau achetée.

Dans le cas de la Cagnotte Cadeau, ces versements complémentaires sont effectifs sur toute la période d'ouverture de la cagnotte, dans la limite des cartes disponibles, et selon la valeur de la Cagnotte Cadeau à la date de clôture. L'ouverture de la Cagnotte Cadeau doit se faire en période de campagne promotionnelle pour bénéficier de l'abondement.

12.3 Limitations de l'abondement

Tout abondement, qu'il soit par seuil unique ou par tranche, sur la Carte Cadeau ou la Cagnotte Cadeau, ne pourra jamais dépasser la valeur maximale de 200 euros par Carte Cadeau ou Cagnotte Cadeau.

D'autres paramètres conditionnant l'accès à l'abondement ou sa limitation pourront être activés lors des campagnes promotionnelles (exemples : un nombre de Participants minimal à une Cagnotte Cadeau, le fait que l'identité du bénéficiaire soit différente de celle de l'Organisateur et un nombre de Carte Cadeau ou Cagnotte Cadeau abondées limité par acheteur). Cette liste de paramètres n'est pas exhaustive et n'est donnée qu'à titre indicatif.

Article 13 – Achat d'une offre cadeau avec utilisation d'un code avantage

Air France peut, à certaines occasions, communiquer des codes avantages valables pour l'achat d'une Offre Cadeau, uniquement sur la Carte Cadeau, uniquement sur la Cagnotte Cadeau, ou sur les deux produits Cartes et Cagnottes Cadeaux.

Les codes avantages sont non cumulables entre eux. Un seul code avantage peut être utilisé par Offre Cadeau. L'utilisation des codes avantages est soumise à conditions :

- Afin de bénéficier de l'avantage proposé par le code, ce dernier doit impérativement être ajouté dans la rubrique paiement au moment de la commande de la Carte Cadeau ou au moment de la participation à une Cagnotte Cadeau. En cas d'oubli, nous ne pouvons ni annuler la commande ni la renouveler pour appliquer ce code avantage.

- Les codes avantages sont valables pour les périodes précisées sur les documents les détaillant.
- Air France se réserve le droit de déterminer le nombre maximum de participants qui pourront utiliser un code avantage. Cette information sera précisée pendant la période de campagne.
- Les codes avantages provenant de sources ou de tiers, autres qu'Air France, ne pourront être pris en compte.